



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEPI)/MED WG.386/Inf.11
20 août 2013

Original: FRANÇAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

3^{ème} Réunion du Groupe de coordination EcAp

Athènes, Grèce, 9 septembre 2013

**Termes de référence pour le Groupe de correspondance sur
l'Analyse socioéconomique de l'Approche Écosystémique**



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI)/MED WG.380/5
06 avril 2013

Original: FRANÇAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Plan Bleu / 1ère Réunion du Groupe de correspondance
Analyse économique et sociale sur l'approche écosystémique

Sophia-Antipolis (France), 11 avril – 12 avril 2013

Termes de référence pour le Groupe de correspondance sur l'Analyse socioéconomique de l'Approche Ecosystémique

Version modifiée selon les recommandations données par la première réunion du Groupe de correspondance, à valider par les participants à la réunion.

Contexte

En se basant sur le paragraphe 6 de la Décision IG.20/4 « Application de la feuille de route de l'approche écosystémique du PAM : objectifs écologiques et opérationnels méditerranéens, indicateurs et calendrier d'application de la feuille de route de l'approche écosystémique » adoptée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de sa 17e CdP à Paris, il a été décidé de créer un Groupe de coordination EcAp composé des Points focaux du PAM, de l'Unité de coordination, des composantes et des partenaires du PAM pour superviser la mise en œuvre de l'approche écosystémique, identifier les lacunes dans la mise en œuvre de la feuille de route et trouver des solutions réalistes pour l'avancement du programme EcAp.

La première réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique (EcAp) s'est tenue à Athènes en Grèce les 29 et 30 mai 2012. La réunion avait pour objet de : (1) se mettre d'accord sur une feuille de route des activités devant être réalisées par le PAM dans le cadre du processus EcAp au cours de l'exercice biennal 2012-2013 afin de répondre aux attentes des Parties contractantes pour la 18e CdP ; (2) réfléchir à une structure de gouvernance visant à assister le Groupe de coordination EcAp dans l'orientation des activités EcAp de cet exercice biennal ; (3) fournir des idées concrètes permettant de déterminer une méthodologie commune pour la définition d'un Bon état écologique (BEE) et des Cibles pour les 11 Objectifs écologiques pour la Méditerranée ; (4) discuter des activités et de la coordination nécessaires au développement du programme de surveillance et de l'analyse socioéconomique. La réunion a permis de se mettre d'accord sur une structure de gouvernance composée de trois groupes de correspondance dans le processus d'application de l'EcAp en Méditerranée, visant à assister le Groupe de coordination EcAp : le Groupe de correspondance sur le BEE et les Cibles, le Groupe de correspondance sur la Surveillance et le Groupe de Correspondance sur l'Analyse socioéconomique.

Le travail de chaque groupe sera facilité par un expert (consultant ou issu d'une organisation partenaire).

Ces Termes de référence traitent des responsabilités et travaux du Groupe de correspondance sur l'Analyse socioéconomique (Groupe COR-AES) dans le contexte de l'initiative Approche écosystémique.

Composition

Le groupe COR-AES sera composé d'experts nationaux désignés par les Parties contractantes par l'intermédiaire des Points focaux du CAR/Plan Bleu, en coordination avec les Points focaux du PAM, de représentants du secrétariat du PNUE/PAM et de partenaires (CAR/PAP, CAR/ASP, REMPEC, CAR/INFO et CAR/PP) et d'experts internationaux choisis pour leur expérience dans des initiatives similaires ou pour leur expertise scientifique. Ce groupe, ainsi que les actions et activités à entreprendre, seront coordonnés par le CAR/Plan Bleu ;

Activités clés du Groupe de correspondance COR-AES

1. Adopter les Termes de référence du Groupe de correspondance sur l'AES.
2. Considérer les Termes de références de l'analyse économique et sociale pour la mise en œuvre d'EcAP en Méditerranée, qui définissent le travail à réaliser par le CAR/Plan Bleu (contexte, objectifs, résultats, synergies avec d'autres travaux en rapport et plan de travail) Document UNEP(DEPI)/MED WG.380/3 daté du 06 Avril 2013.
3. Discuter et se mettre d'accord sur les méthodologies proposées par le CAR/Plan Bleu afin d'adapter et de réaliser les Analyses socioéconomique à des échelles régionales, sous-régionales et nationales.
4. Discuter de l'applicabilité des coûts liés à la dégradation du milieu marin au cas méditerranéen au vu des méthodologies déjà développées.
5. Vérifier et approuver les documents consolidés préparés par le CAR/Plan Bleu pour les réunions du Groupe de correspondance.
6. Établir des recommandations concernant la mise en œuvre des AES aux échelles régionales, sous- régionales et nationales.

Opérations du COR-AES

1. Les réunions du Groupe COR-AES seront organisées par le CAR/Plan Bleu avec l'aide d'experts externes si nécessaire.
2. Le secrétariat du PNUE/PAM facilitera les communications entre le COR-AES et le groupe de coordination EcAp.
3. Le nombre de réunions du Groupe COR-AES sera décidé selon le degré d'accomplissement des résultats attendus pour la ou les réunions. Il sera envisagé d'organiser une deuxième réunion avant la 18e CdP.
4. Les règles de procédures pour les réunions et conférences des Parties contractantes de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et les Protocoles associés seront appliqués pour l'organisation des réunions du Groupe COR-AES.
5. Sous réserve des disponibilités financières, le Groupe COR-AES sera maintenu opérationnel jusqu'à la fin du biennium 2014-2015, jusqu'au début du nouveau cycle EcAp.

Considérations complémentaires

1. Le Groupe COR-AES sera chargé d'assurer une couverture efficace, des discussions en profondeur et de fournir une compréhension commune de l'objectif et de la nature de l'analyse socioéconomique.
2. Le Groupe révisera et validera le travail à faire sous la responsabilité du CAR/Plan Bleu concernant l'AES dans le cadre et la feuille de route définie par le Groupe de Coordination EcAp, en particulier pour le biennium 2012-2013 :
 - i. Un rapport pour l'analyse économique et sociale à réaliser à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale pour les principales activités humaines (la pêche, l'aquaculture, le transport maritime, les loisirs, l'industrie pétrolière et offshore) utilisant la Mer Méditerranée et ses zones côtières; en considérant les coûts liés à la dégradation.
 - ii. Des Lignes directrices pour une AES plus poussée au niveau national, adaptée aux pays méditerranéens non membres de l'UE.
3. Le Groupe COR-AES devra fournir au PNUE/PAM les recommandations et informations permettant de réaliser l'analyse socioéconomique en gardant à l'esprit la vision EcAp.
 - i. Plus précisément, le Rapport sur l'Analyse socioéconomique aux échelles régionale et sous- régionale complétera, sur les aspects socioéconomiques, le

Rapport d'évaluation initiale intégrée de la mer Méditerranée et de ses zones côtières, établi dans le cadre de l'étape 3 de la feuille de route pour la mise en œuvre de l'Approche écosystémique, en allant plus loin que le travail réalisé par le CAR/Plan Bleu sur l'analyse des bénéfices provenant des écosystèmes marins et côtiers. Il contribuera également, en termes de contexte et d'argument socioéconomiques, au développement des étapes suivantes de la feuille de route EcAp, en particulier de l'étape 7.

- ii. Les Lignes directrices communes pour l'AES au niveau national serviront à promouvoir, dans les pays méditerranéens non membres de l'UE, l'analyse socioéconomique de l'utilisation de leurs eaux territoriales et l'évaluation des coûts liés à la dégradation du milieu marin en vue de développer un programme de mesures et de politiques visant à atteindre ou maintenir un BEE, renforçant ainsi la mise en œuvre de l'étape 7 de l'EcAp au niveau national.
4. Le Groupe COR-AES devra tenir compte du fait que les Parties étant des États membres de l'UE pourront peut-être avoir déjà réalisé l'AES de leurs eaux territoriales dans le cadre de la DCSMM. Le travail devra être réalisé en cohérence avec la DCSMM de l'UE.
5. Le Groupe COR-AES devra prendre en considération les différentes méthodologies envisageables pour évaluer les coûts liés à la dégradation du milieu marin dans la région du PAM. Pour cela, les initiatives mises en œuvre dans le cadre d'autres conventions régionales ainsi que les approches des États membres ayant déjà évalué les coûts liés à la dégradation devront être examinées.
6. Le Groupe COR-AES devra tenir compte du caractère itératif de la mise en œuvre du processus EcAp. De ce fait, l'analyse des activités humaines utilisant l'environnement côtier et marin devra être reliée aux Objectifs écologiques pour la Méditerranée (OE) déjà adoptés dans le cadre de la feuille de route de mise en œuvre de l'EcAp. Si nécessaire, la coopération et le travail entre le Groupe COR-AES et les autres Groupes de correspondance (BEE et Cibles, et Surveillance) seront facilités par le PNUE/PAM dans le cadre du Groupe de coordination EcAp.
7. Le Groupe COR-AES devra fournir des recommandations concernant le niveau de détail requis pour la préparation de l'analyse socioéconomique et l'évaluation des coûts liés à la dégradation. Le Groupe devra être réaliste quant à la disponibilité des données nécessaires à la réalisation de l'analyse et devra tenir compte des diverses contraintes en termes de délais et de limitations de ressources.
8. Le Groupe COR-AES devra fournir des recommandations en matière de lacunes potentielles concernant les données disponibles pour traiter les évaluations à différentes échelles.